



Information municipale



RAPPEL

La situation sanitaire ne nous permet pas de garantir avec certitude les informations publiées dans ce numéro de janvier 2021 de votre Info-flash. Entre la rédaction, la conception et la distribution de ce bulletin, certaines informations qu'il contient peuvent avoir évolué.

Afin d'obtenir des informations actualisées en temps réel, n'oubliez pas de consulter le [site internet de la Mairie](#), les panneaux d'affichage ou l'[application Illiwap](#). Quelles que soient les décisions gouvernementales applicables à la date à laquelle vous lisez ces lignes, nous vous invitons à vous assurer des obligations qui s'imposent à tous. Consultez régulièrement le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Rappel important :

- **Vous devez porter un masque en tout lieu dans l'espace public et le jeter dans une poubelle et non sur la voie publique.**
- **Le masque doit obligatoirement couvrir le nez et la bouche.**

Le non-respect des mesures liées à l'état d'urgence, au port du masque et au couvre-feu est puni d'une amende de 135 €, qui peut aller jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Respecter la santé des autres, c'est se respecter soi-même et faire barrière au virus !

Le plan neige est, comme chaque année, réactivé.

1 – Ce qui est assuré par les services municipaux :

- le 4x4 fera en priorité les points hauts (la Buissonnière, Fontvieille, le Roule...); le camion se concentrera sur le centre-ville et ses alentours; les tracteurs se chargeront des secteurs difficiles d'accès, les écoles et les parkings,
- nous vous rappelons que des bacs de sel mélangé à de la pouzzolane, au nombre de 15, sont répartis sur le territoire communal. Ces bacs sont à la disposition des usagers pour traiter les espaces publics uniquement, ils ne sont pas à usage privatif,
- merci aux automobilistes de bien se garer afin d'éviter les accrochages pendant les tournées de déneigement.
- dans les rues étroites et/ou en cas de stationnement des deux côtés ne laissant pas une place de passage suffisante aux engins, le déneigement risque de ne pas pouvoir être assuré.

2 – Ce qui reste à la charge des riverains :

L'article 6 de l'arrêté municipal du 6 mai 1996 précise : « Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs locataires, les concierges, les commerçants, les artisans, les professions libérales ou autres sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons et sur leurs trottoirs. En cas de verglas, ils jetteront du sable ou du sel (ou, mieux, un produit déverglaçant). Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident dont la cause serait due au non-respect de ces obligations. »

Nous comptons que chacun, automobiliste, riverain, ou piéton fera un effort de bon sens, de patience et de vigilance pour favoriser un comportement plus « citoyen ».

Communication communale

L'année que nous venons de traverser a contraint le service communication de votre mairie à adapter ses supports et à supprimer parfois la distribution des publications papier. Nous avons toutefois gardé à l'esprit l'importance de vous informer et de vous accompagner durant la crise sanitaire. En ce début d'année 2021 et d'autant plus parce la situation sanitaire n'est pas stabilisée, nous vous rappelons que depuis le mois de mars dernier, nous mettons tout en oeuvre pour vous offrir une information numérique pertinente et complète. Ayez le réflexe de consulter nos panneaux électroniques, le site Internet de la Mairie sur www.mairie-la-talaudiere.fr et les alertes Illiwap sur https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-la-talaudiere_@42350, nous y publions toutes les informations communales mises à jour quotidiennement.

Déchets ménagers

Les talaudiérois qui ne disposent pas de bacs de ramassage (jaune pour le sélectif et vert pour les ordures ménagères), peuvent venir retirer leur contingent de sacs 2021 **dès maintenant** à l'accueil de la Mairie, **les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.**

Le Point Information Jeunesse Aide au numérique !

Le Pôle Jeunesse propose un accès libre et gratuit aux outils informatiques et une aide aux démarches en ligne (CAF, RSA, prime d'activité, Pôle-emploi, Ameli, Chèque énergie, CV, messagerie). Permanence « Mes démarches en ligne » **tous les lundis de 14h à 17h** en accueil libre ou sur rendez-vous.

L'AGENDA & L'ACTU culturelle

20/09/20 AU 15/03/21 - PROLONGATION EXCEPTIONNELLE !

1948 : MINEURS EN GRÈVE / EXPOSITION

LA MAISON DU PATRIMOINE ET DE LA MESURE

DU 07/01/21 AU 29/01/21

EXPOSITION LOCALE - GROUPE DE PEINTURE AUTONOME /

EXPOSITION LA VITRINE

14/01/21 - 20H30

LE SYNDROME DU BANC DE TOUCHE - C^{IE} DU GRAND

CHELEM / SPECTACLE LE SOU

20/01/21 - 15H

LA MIA STRADA - EN BONNE C^{IE} / SPECTACLE JEUNE PUBLIC LE SOU

23/01/21 - 10H30

CÉCILE LEZEN / CONTE LA BIBLIOTHÈQUE

DU 30/01/21 AU 21/04/21

MARYLINE PERROT-MINOT / PARENTHÈSE CRÉATIVE LA VITRINE

30/01/21 - 20H30

LE VENT DU NORD / SPECTACLE LE SOU

03/02/21 - 14H30

ATELIERS PARTICIPATIFS BANDE DESSINÉE / ATELIER

LA BIBLIOTHÈQUE

DU 04/02/21 AU 05/03/21

JOHAN LAGRANGE / EXPOSITION LA VITRINE

07/02/21 - 14H À 18H

A#MUSÉE-VOUS ! / ANIMATION

LA MAISON DU PATRIMOINE ET DE LA MESURE

LA BIBLIOTHÈQUE a récemment changé de site web.

Ce dernier est toujours en cours de construction, il n'est donc pas totalement optimisé. Néanmoins il vous permet d'ores et déjà de consulter et de réserver vos documents. N'hésitez pas à le visiter ! Rendez-vous à l'adresse :

<https://bibliotheque.latalaudiere.fr>

ATTENTION Les ouvertures des structures culturelles sont soumises aux directives gouvernementales. Les dates, horaires et lieux indiqués dans notre agenda sont susceptibles de modifications ou d'annulations de dernière minute. Toutes nos excuses pour la gêne occasionnée.

Divers

Cap Musique

Depuis le confinement, Cap musique, ses bénévoles et son équipe pédagogique se mobilisent avec le soutien des familles en créant des supports à distance (padlets, applications musicales...), en continuant à enseigner à distance (avec Zoom, Jitsi, Skype et WhatsApp) et en poursuivant sa vie associative lors de son assemblée générale à distance...

La structure est engagée dans un projet régional sur l'école connectée, pour intégrer les outils numériques à ses pratiques dès janvier 2021 !

PLUS D'INFOS cap-danse@orange.fr

www.capdanse-taladiere.fr

Fb [@associationCAPDanse42](https://www.facebook.com/associationCAPDanse42)

Le Sou des Écoles

Dans la crise sanitaire, Le Sou des Ecoles - section école, reste actif !

Notre petite équipe dynamique a proposé une vente de masques et accessoires dans les trois écoles publiques de la ville. Cette action a remporté un vrai succès et a permis de remplir un peu les caisses, pour continuer d'aider financièrement les projets des écoles...

Merci à tous de votre participation !

Et à bientôt !

PLUS D'INFOS soudesecoles42350@gmail.com

Facebook [@souecole42350](https://www.facebook.com/souecole42350)

La Taladière Esprit Village

distribue des flyers en soutien aux restaurants de La Taladière. Notre association soutient les restaurants qui restent ouverts pour des formules à emporter. Vous trouverez les flyers avec les informations des restaurants chez vos commerçants. #jecommande #jesoutienslecommercelocal
PLUS D'INFOS esprit.village.latalaudiere@gmail.com

Le Centre Socio-Culturel L'Horizon

Inscriptions vacances scolaires d'hiver par email : merci de consulter le site pour la marche à suivre à **partir du 21 janvier 2021**.

Toutes les informations sur les activités sont disponibles sur notre site internet.

PLUS D'INFOS <https://centresocialdelatalaudiere.centres-sociaux.fr>

Les jardins familiaux de la Chazotte

proposent une parcelle de terrain de 150 m² sur le site des jardins du Montcel.

Si vous souhaitez jardiner au sein de l'association, adressez [un courrier de demande à la Mairie de La Taladière](#). Votre demande sera transmise au président de l'association qui prendra la décision pour l'attribution de cette parcelle. Rappel : la location d'un jardin implique une présence régulière pour un entretien à l'année.